

Édito

Qui a triché?

Par Francis Van de Woestyne

Pour boucler son contrôle budgétaire, l'Etat fédéral a-t-il indûment retenu des montants (750 millions) qui, normalement, devaient revenir aux entités fédérées? L'analyse des chiffres le démontre: l'Etat fédéral est dans son bon droit. Reprenons. La querelle qui oppose Etat fédéral et Régions était inscrite dans les astres. En acceptant le principe d'une modification de la loi de financement, les partis qui ont négocié ces changements (en 2010) pouvaient se douter que ces changements provoqueraient des tensions. Réjouissons-nous au passage que le système ait maintenu à l'Etat fédéral le pouvoir de prélever l'impôt pour, ensuite, le redistribuer. Sans cela, l'Etat fédéral serait réduit à mendier.

Venons-en au fait. La stricte application de la nouvelle loi de financement le démontre: sur les 750 millions escomptés par les entités fédérées, 560 reviennent au pouvoir fédéral. Par prudence, l'Etat a mis en réserve non pas 190 mais 375 millions. On verra en 2018 (échéance prévue dans la loi) dans quelle escarcelle ils tomberont. Les Régions sont cependant méfiantes car elles constatent des distorsions entre ce qui avait été annoncé en septembre et le résultat actuel.

Le problème est que le débat, à cause de l'asymétrie aux différents niveaux de pouvoir, a pris une tournure politique. Le ministre wallon du Budget (PS) s'insurge. Il aurait sans doute été plus sage si le locataire du 16, rue de la Loi, n'avait pas changé.

Des modifications à la marge sont possibles. Mais la meilleure "preuve" que les entités fédérées n'ont pas été fondamentalement lésées est bien l'absence de réaction de la Flandre. Imagine-t-on un instant, un seul, que le ministre fédéral des Finances, un N-VA (Van Overtveldt), que le ministre-président du gouvernement flamand, un N-VA (Geert Bourgeois) acceptent sans ciller que le pouvoir fédéral empoche des montants destinés aux Régions?